

## Berne

# Le soutien à la Reitschule enflamme les esprits

**La Ville a reconduit son aide financière au centre culturel alternatif, secoué par des violences. La droite enrage**

Gabriel Sassoon Zurich

«On ne signe pas de contrat avec cette racaille!» Ces propos de l'élu UDC Erich Hess, tenus jeudi dernier devant le parlement de la Ville de Berne, traduisent les tensions qui entourent la Reitschule. Ce haut lieu de la scène alternative de la capitale avait été le théâtre de heurts violents en mars dernier. Bilan: onze policiers blessés. Excédées, les autorités locales avaient alors coupé les vivres à l'espace culturel autogéré.

Une fois le calme revenu, l'Exécutif proposait un nouveau contrat de prestations en faveur de la Reitschule. A la clé, 1,5 million de francs pour garantir son fonctionnement jusqu'en 2019. Au terme d'un débat émaillé d'échanges haineux, le Conseil de Ville, dominé par la gauche, a accepté par 43 voix contre 26.

Les défenseurs de la Reitschule soulignent le rôle central que joue l'espace culturel pour Berne. Celui-ci comprend des salles de concert, un cinéma et un théâtre. Chaque week-end, des milliers de personnes s'y rendent. Mais dans les rangs bourgeois, la pilule passe mal. Les partis de droite sont excédés face aux débordements à répétition impliquant des sympathisants d'extrême gauche aux alentours de la Reitschule.

Les critiques se sont focalisées sur les mesures de sécurité imposées à la structure pour contenir les violences. La Reitschule s'est notamment engagée à surveiller à ce que personne ne monte sur le toit sans autorisation pour y attaquer la police, comme cela avait été le cas en mars. «Le concept de sécurité est ridicule», fustige Christoph Zimmerli. Cet élu PLR regrette notamment que la Reitschule ne doive pas activement combattre le trafic de drogue.

L'UDC souhaitait pour sa part que le centre assure la sécurité sur le parking voisin, où se réunissent de nombreux jeunes fêtards. Et où ont eu lieu les affrontements de mars dernier. «Il s'agit du domaine public et la Reitschule ne peut pas être tenue pour respon-



En mars dernier, l'espace culturel a été le théâtre de heurts violents entre des activistes d'extrême gauche et la police bernoise. KEYSTONE

«Les problèmes dans les environs de la Reitschule ne concernent que 50 ou 60 jeunes violents. Il serait injuste de pénaliser des milliers d'autres personnes»

**Alexander Tschäppät**  
Maire de Berne (PS)

«C'était peut-être une erreur d'avoir installé un local d'injection à côté du centre»

**Sandro Cattacin**  
Sociologue à l'Université de Genève



La Reitschule est autogérée depuis 1987. KEYSTONE

sable», affirme Alexander Tschäppät, maire socialiste de la Ville. Selon lui, les mesures prises seront à même d'améliorer les conditions de sécurité au sein du centre alternatif.

«La gauche ferme les yeux» Son collègue PDC Reto Nause, en charge de la sécurité, n'est pas d'accord. «J'ai envoyé de nombreuses propositions mais aucune n'a été prise en considération. Le concept actuel n'est pas satisfaisant. Dans de telles conditions, il n'est pas acceptable de subventionner la Reitschule.» Christoph Zimmerli est du même avis. «Il y a un vrai problème à Berne. Il faut d'abord l'accepter et prendre des mesures adéquates contre les actes de violence provenant de l'extrême gauche, comme cela a été fait à Bâle ou à Zurich. Mais ici, la gauche ferme les yeux, car prendre des mesures signifierait se mettre à dos ses électeurs.»

Le maire Alexander Tschäppät se défend de tout laxisme. «Des méthodes à la *Law and Order* (ndlr: série policière américaine) mènent la plupart du temps dans l'impasse et font plus dégâts qu'elles n'en empêchent. Les problèmes dans les environs de la Reitschule ne concernent que 50 ou 60 jeunes violents. Il serait injuste de pénaliser des milliers d'autres personnes. La meilleure prévention consiste à amener les acteurs des violences devant la justice.»

## Nouvelle initiative

Pour le sociologue genevois Sandro Cattacin, on ne peut reprocher aux autorités bernoises de se montrer trop tolérantes. «A Berne, il n'y a pas d'alternative à la Reitschule. C'est un lieu important pour la culture qui doit perdurer. Mais c'était peut-être une erreur d'avoir installé à côté du centre un local d'injection.» Le parking situé devant la Reitschule est devenu une zone de deal, attirant les descentes de polices. «Ça peut exploser à tout moment.»

Le sort de la Reitschule et les violences qui y sont liées risquent encore d'enflammer les esprits. L'UDC a déposé une initiative cantonale demandant la fermeture du lieu. Il y a comme un air de déjà-vu: le parti a déjà lancé cinq tentatives similaires depuis 1990. Et il a largement échoué jusqu'ici. En 2010, les citoyens de la Ville de Berne avaient rejeté cette proposition à 68,4%.

## Eoliennes et pots-de-vin finissent devant la justice

**Un ex-cadre des Services industriels genevois et le patron tessinois d'une société d'éoliennes sont jugés pour corruption**

Un procès pour corruption sur fond d'énergie éolienne s'est ouvert, hier, devant le Tribunal de police de Genève. Acide, la juge Isabelle Cuendet dénonce d'emblée «l'incurie au sein des Services industriels genevois (SIG) due à certains de ses dirigeants». Des responsables qui ne sont pas là pour s'expliquer, déplore la magistrate, évoquant «des raisons juridiques». Mais le banc des accusés n'est pas vide pour autant.

P., un ex-haut cadre de la régie publique, doit répondre de corruption. Il aurait reçu 180 000 francs de la part de Z., un entrepreneur tessinois actif dans le domaine des éoliennes, dont il aurait favorisé l'entreprise auprès des SIG. Celui-ci comparait aussi aux côtés de son ex-ami P.

Aux yeux du premier procureur Stéphane Grodecki, il est clair que la somme versée par Z. à P. était destinée à le remercier. Ce serait en effet grâce à P. que la société de Z. (avec la bénédiction du conseil d'administration des SIG) a pu conclure de juteux contrats pour la construction de 29 parcs éoliens en Suisse. Ils n'ont jamais vu le jour, souligne au passage le représentant du Ministère public. Il rappelle que «les SIG ont perdu un minimum de 68 millions de francs dans ces opérations».

Les 180 000 francs litigieux ont, en réalité, été versés à l'épouse de P. Cette femme était employée chez l'entrepreneur tessinois en tant qu'assistante administrative. Mais un jour, il a été

décidé qu'elle écrirait un livre à la gloire de l'énergie éolienne. Elle l'a fait, en dehors de ses heures de travail. Et «*Ces pionniers suisses de l'éolien*» a vu le jour. Ce serait pour cette œuvre qu'elle a été payée 180 000 francs.

Problème: selon une expertise requise par le procureur Grodecki, la publication en question ne vaut pas un clou. Ou pour être juste, tout au plus 20 000 francs. Aux yeux du procureur, la combine vise à masquer la corruption. D'autant plus que plusieurs parties du livre sont des plagats. Des descriptions lyriques tout à fait imaginaires de la vie et des hobbies de telle ou telle personnalité romande qui adore l'éolien.

A la barre des témoins, l'auteur de l'ouvrage admet facilement qu'elle a piqué ces introductions au style fleuri dans un livre écrit par son mari. L'ouvrage de l'ex-cadre des SIG s'intitule «*Les croisés pénalistes belges*». Thématique que Madame a librement adaptée aux éoliennes. Mais, précise-t-elle, les interviews des VIP ont vraiment été réalisées. Certes, mais tout de même: 180 000 francs! «C'est deux fois et demie votre salaire annuel», fait remarquer la juge.

La dame explique alors que Z. voulait la licencier sous pression des SIG, lesquels désiraient aussi se débarrasser de son mari, devenu encombrant. Tout ceci avant de devenir partenaires de Z. par le biais de la société Ennova. Z., lui, indique que ces 180 000 francs lui évitaient une procédure pour licenciement abusif et un scandale médiatique pour avoir mis à la porte injustement une femme, en charge par ailleurs d'un enfant handicapé. Le procès se poursuit.

Catherine Focas

## Genève pourrait profiter de sa plage en été 2019

**Le projet d'aménagement des Eaux-Vives a été modifié pour répondre aux critiques du WWF**

Une étape a été franchie dans la planification de la future plage des Eaux-Vives, à Genève. Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi relatif à la modification de zone. Il s'attend à une décision positive du Grand Conseil en automne. L'ouverture de l'infrastructure est prévue pour l'été 2019. Elle comprendra une grève de sable et de galets de 460 m de long sur 65 m de large sur la rive gauche de la rade de Genève, ainsi que des vestiaires et des sanitaires.

L'urgence sera demandée aujourd'hui, lors de la session parlementaire, afin que ce projet de loi soit immédiatement envoyé en commission, a indiqué hier le conseiller d'Etat Antonio Hodgers. Le projet initial a été revu à la suite d'un arrêt du Tribunal administratif qui donnait raison au WWF. Le projet respecte désormais les procédures en matière d'aménagement du territoire. En outre, l'impact des remblais sur le lac a été réduit au maximum, afin de respecter le patrimoine naturel, a fait savoir le magistrat.

Le financement est déjà assuré par un crédit d'investissement de 60 millions, adopté à l'unanimité par le parlement en 2009. **ATS**

## Genève Anesthésistes acquittés après la mort d'un patient

Les trois anesthésistes des Hôpitaux universitaires genevois accusés d'homicide par négligence après la mort d'un patient en 2009 («24 heures» d'hier) ont été acquittés. Hier, avant même les plaidoiries, la partie plaignante a retiré sa plainte. Puis, fait rare, le procureur a abandonné toute accusation. L'expert judiciaire qui avait rendu des conclusions accablantes pour les praticiens, remettant en cause la stratégie anesthésique choisie et les gestes médicaux, n'a convaincu personne lors de son audition. **T.M.**

**Elle a dit**  
«L'année 2015 a été une année de transition marquée par la prise de conscience des difficultés financières»

**Pauline de Vos Bolay**  
La présidente de l'Hôpital neuchâtelois a présenté hier des comptes déficitaires.



## Zurich Un policier écope d'une peine de prison avec sursis

Un ex-policier de la ville de Zurich, impliqué dans un scandale de corruption à la police des mœurs, a été reconnu coupable d'avoir entravé les poursuites contre une prostituée avec qui il est aujourd'hui encore lié. Il écope d'une peine privative de liberté de 14 mois avec sursis. Le Tribunal de district l'a condamné en procédure accélérée, hier, pour abus de fonction, trafic d'influence, entrave à l'action pénale et violation du secret de fonction. Le prévenu de 52 ans avait reconnu les faits. **ATS**

## Le chiffre

# 29

C'est le nombre d'erreurs médicales relevées en 2015 par le Bureau d'expertises extrajudiciaires de la Fédération des médecins suisses (FMH). Il a traité 67 demandes de patients soupçonnant une faute de diagnostic ou de traitement. Aucune erreur n'a été constatée dans les 38 autres cas. Comme les années précédentes, 60% des erreurs concernaient des traitements prodigués en milieu hospitalier ou de manière conjointe par un hôpital et un cabinet privé. Les 40% restants portaient sur des soins fournis exclusivement dans des cabinets privés. **ATS/P.M.**

## Drame conjugal

**Valais** Un homme de 68 ans a abattu sa femme de 65 ans lundi à Baar, sur la commune de Nendaz. Le drame s'est joué dans une maison du village. La police a appréhendé l'auteur présumé et l'a placé en détention, a-t-elle indiqué hier. Une instruction est en cours. **ATS**

## Bévue gênante

**Zurich** La Commune de Pfäffikon a construit un garage alors même que le projet avait été biffé du budget pour raisons d'économies. Coût de la construction: près de 174 000 francs. La Municipalité s'excuse pour cette «erreur inexplicable», décelée par la commission de gestion lors du contrôle des comptes 2015. **ATS**

## Culture Berne veut davantage de femmes cinéastes

Renforcer la formation et la présence des femmes dans la création cinématographique suisse: tel est l'un des objectifs de l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma, publiée hier par l'Office fédéral de la culture. Au total, les mesures prévues pour la période 2016-2020 atteignent 253,9 millions de francs. Il s'agit notamment de favoriser la production de films suisses. Par ailleurs, Berne prévoit un budget de 5 millions pour assurer la participation de la Suisse au programme européen MEDIA. **ATS/P.M.**